



Accident voiture sur un parking publique

Par Visiteur

Je suis accusée de délit de fuite lors d'un soit disant accident, en quittant un parking public en marche arriere, sur une voiture mal stationnée(sur un trottoir) le jour d'une brocante. Sa portiere aurait été défoncée et c'est la déclaration d'un témoin qui m'accuse d'être la responsable de cet accident dont je n'ai aucun souvenir

Comment prouver que je ne suis pas la responsable de cet accident sur la base d'un temoignage d'une troisieme personne?

Que dois je faire?

Si le conducteur de la voiture porte plainte comment ça se passe?

Par Visiteur

Bonjour.

Si le conducteur porte plainte, la police va mener une enquête. Votre voiture sera très certainement expertisé, et les enquêteurs vont mener une confrontation.

S'il n'y a que le témoignage du monsieur qui vous incrimine, il y a de bonnes chances pour que l'affaire s'arrête là.

Si tel n'est pas le cas, je vous conseille vivement de prendre un avocat.

Si vous avez d'autres questions, je me tiens à votre disposition.

Cordialement.